

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND VERDUN

5200

**2.1 Septième modification
du PLU intercommunal de
l'ancienne communauté de
communes de Verdun -
Prescription - Présentation
du projet de modification -
Modalités de concertation
avec le public**

15-0911

Envoyé en préfecture le 24/09/2015

Reçu en préfecture le 24/09/2015

Affiché le

SLO

ID : 055-200049187-20150915-CAGV_15_0911-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 15 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 15 septembre à vingt heures, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'auditorium du Conservatoire de Musique à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : MM. Pierre LIBERT, Alain ANDRIEN, Yves PELTIER, Jean-Pierre MOREL, Maurice MICHELET représenté par Madame Thérèse COLLIGNON, Julien DIDRY, Daniel LEFORT, Louis VAGNERON représenté par Monsieur René MATHIEU, Louis KUTSCHRUITER, Jean VERNEL, Patrick MAGISSON, Jean-Marie ADDENET, Claude ANTION, Raphaël CHAZAL, Jean-Christophe VELAIN, Armand FALQUE, Alain DUCROCQ, Jean-François THOMAS, Patrick CORTIAL, Sébastien CORMONT, Pierre REGENT, Gilbert PROT, Antoni GRIGGIO, Philippe DEHAND, Pierre JACQUINOT, Gérard STCHERBININE, Yvon SCOTTI,

Mmes Régine MUNERELLE, Marie-Claude THIL, Sophie PEUQUET, Angélique SANTUS, Annie ALBERT, Claudine DUPUIS, Marie Jeanne DUMONT, Jacqueline BRABANT, Christine PROT, Angéline DE PALMA-ANCEL, Yvonne COLLIGNON, Marie-Claire QUENCEZ, Dominique GRETZ, Sylvie WATRIN, Sandrine JACQUINET, Khadija BERREHLI.

Absents et excusés : MM. Christian JACQUES, Jean LAVIGNE, Jean-Pierre LAPARRA, Gérard GERVAISE, François-Xavier LONG, Charles SAINT-VANNE, Philippe COLAUTTI,
Mmes Sylvaine VAUDRON,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Jacques CHAMP à M. Yves PELTIER
- Mme Josiane LECLERCQ à M. Claude ANTION
- M. Bernard GOEURIOT à M. Alain DUCROCQ
- Mme Dominique RONGA à Mme Yvonne COLLIGNON
- Mme Jennifer GHEWY à M. Samuel HAZARD.
- Mme Dominique GRETZ à Mme Kadija BERREHLI (à partir de la délibération 15-0934)

Monsieur ANTION, rapporteur, expose :

« Le PLUI de l'ancienne communauté de communes de Verdun a été approuvé par délibération en date du 5 novembre 2007.

Il a subi depuis six modifications délibérées successivement les 23 octobre 2008, 10 novembre 2009, 14 décembre 2009, 26 juin 2012, 6 mars 2014 et le 5 mai 2015.

Aujourd'hui une septième modification s'avère nécessaire pour les raisons suivantes :

- la nécessité de réaliser quelques ajustements du règlement écrit et graphique afin de permettre la réalisation de certains projets,
- la suppression ou la réduction de certains emplacements réservés afin de les adapter aux projets de la collectivité,
- le cas spécifique de la limitation de hauteur du bâti sur la zone de Baleycourt qu'il convient de modifier,
- la création d'un « poumon vert » sur le secteur du Grouzeau.

Il est précisé que la présente modification ne porte pas atteinte aux orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi de l'ancienne communauté de communes de Verdun,

Par ailleurs, la commission « Aménagement de l'espace et de l'économie » de la CAGV s'est réunie le 25 août 2015 et a donné après étude son avis sur les divers points concernés par la présente modification. Cet avis sera communiqué en séance.

La note de présentation du projet de modification est jointe en annexe. Elle comporte 9 dossiers.

Conformément à la procédure, le projet de modification accompagné de sa note de présentation sera notifié aux personnes publiques associées mentionnées au I et III de l'article L.121-4 du code de l'urbanisme.

Modalités de la concertation :

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant toute la durée de la procédure dans les locaux habituels et aux horaires habituels d'ouverture au public des mairies des 5 communes composant l'ancienne communauté de communes de Verdun ainsi qu'au siège de la CAGV. Un registre de concertation déposé dans chacune des 5 mairies permettra à tout administré de formuler ses observations qui seront alors enregistrées et conservées. Par ailleurs, la présente délibération ainsi que sa pièce annexée seront mises en ligne sur le site Internet de la Ville de Verdun.

Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de leur mise à disposition via une annonce dans le journal local l'Est Républicain.

Lors de l'approbation de la présente modification après enquête publique, Monsieur le Président présentera le bilan de la concertation devant le conseil de communauté qui en délibérera et en adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations émis par le public, par les personnes publiques associées et par l'enquête publique, notamment des remarques et conclusions du commissaire enquêteur. A titre d'information, le projet annexé concernant la Septième modification du PLU intercommunal sera soumis à Enquête Publique par arrêté de Monsieur le Président après consultation des personnes publiques associées.

Monsieur Le Président vous propose :

- de prescrire la Septième modification du PLU intercommunal de l'ancienne communauté de communes de Verdun,
- de proposer à la concertation le projet tel que défini dans la note de présentation ci-annexée,
- de définir les modalités de la Concertation Publique, à savoir :
 - Mise à disposition de registres de Concertation du public avec dossiers liés dans les cinq communes de l'ancienne communauté de communes de Verdun ainsi qu'au siège de la CAGV.
 - Mise en ligne du dossier sur le site Internet de la Ville de Verdun.

Envoyé en préfecture le 24/09/2015

Reçu en préfecture le 24/09/2015

Affiché le

S L O

ID : 055-200049187-20150915-CAGV_15_0911-DE

- d'afficher la présente délibération en mairie des cinq communes de l'ancienne communauté de communes de Verdun ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun aux lieux habituellement réservés à cet effet et durant un délai d'un mois.

- de transmettre le projet annexé pour avis aux cinq communes pré-citées. »

Entendu l'exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Président, par 46 voix pour et 3 abstentions,

- à prescrire la Septième modification du PLU intercommunal de l'ancienne communauté de communes de Verdun,

- à proposer à la concertation le projet tel que défini dans la note de présentation ci-annexée,

- à définir les modalités de la Concertation Publique, à savoir :

- Mise à disposition de registres de Concertation du public avec dossiers liés dans les cinq communes de l'ancienne communauté de communes de Verdun ainsi qu'au siège de la CAGV.
- Mise en ligne du dossier sur le site Internet de la Ville de Verdun.

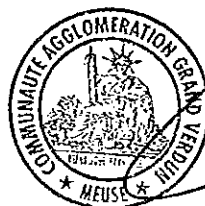
- à afficher la présente délibération en mairie des cinq communes de l'ancienne communauté de communes de Verdun ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun aux lieux habituellement réservés à cet effet et durant un délai d'un mois.

- à transmettre le projet annexé pour avis aux cinq communes pré-citées. »

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Président,
Conseiller départemental,

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du - Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N°38 - 54036 NANCY CEDEX - Tél : 03.83.17.43.43 - dans un délai de deux mois à compter de son affichage